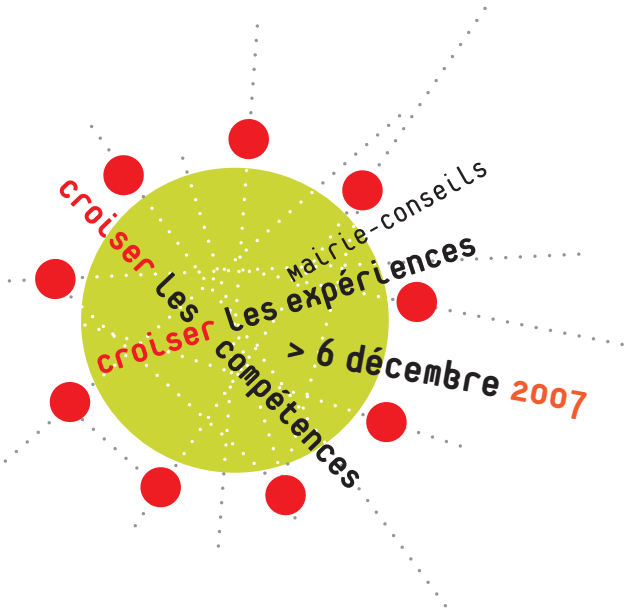

Mairieconseils

Les services aux publics

Le rôle des intercommunalités pour impulser, mettre en œuvre ou coordonner une offre de services de qualité

Paris, 6 décembre 2007

UN SERVICE
Caisse des Dépôts

RECUEIL DES EXPERIENCES PRESENTEES LE 6 DECEMBRE 2007

LES SERVICES AUX PUBLICS

Le rôle des intercommunalités pour impulser, mettre en oeuvre ou coordonner une offre de services de qualité.

Mairie-conseils met en ligne vos expériences intercommunales.

Toutes les semaines,

Mairie-conseils met en ligne trois nouvelles expériences intercommunales,

soit 144 expériences par an (sur 11 mois).

Toutes les expériences de ce recueil sont publiées

sur le site **www.mairieconseils.net**,

à la rubrique **Expériences**.

Le moteur de recherche « **recherche avancée** »

situé sur la page d'accueil du site permet de les retrouver facilement,

ainsi que plus de **300 expériences intercommunales récentes**.

La recherche d'expérience en ligne

sur notre site Internet peut se faire par thème,

par type de documents, par type de collectivité.

Pour vous guider en ligne,

n'hésitez pas à appeler **Mairie-conseils au 01.58.50.75.75**

Toutes les expériences dont la date est postérieure au 10 mai 2006

ont été validées par les élus et le personnels territorial qui les ont conduites.

Elles ont été recueillies par une équipe de journalistes,

par interviews téléphoniques.

NOUVEAU

La lettre électronique bimensuelle de Mairie-conseils

Depuis le mois de septembre 2007, vous pouvez recevoir les dernières expériences mises en ligne directement par mail, si vous vous abonnez gratuitement à la lettre électronique envoyée le premier et le troisième jeudi de chaque mois.

Il suffit pour cela d'inscrire votre adresse e-mail sur l'espace réservé à cet effet sur la page d'accueil du site.

SOMMAIRE

THEMES	Atelier	Pages
Commerce de proximité	**ATELIER 1** Maintenir le commerce de proximité : une boulangerie/épicerie itinérante intercommunal. CC de Lanvallon-Plouha (22)	5
Culture – Lecture	**ATELIER 2** Monter un réseau de médiathèques et s'engager dans la compétence culturel. CC Rurale des 2 Helpes (59)	7
Petite enfance	**ATELIER 3** Concevoir et animer une maison de l'enfance PNR de la Brenne (37)	9
Jeunesse	**ATELIER 4** Elaborer une politique enfance et jeunesse dans un territoire rural en mutation CC du Canton de Monestier-Clermont (38)	11
Accès au droit	**ATELIER 5** Créer un point d'accès au droit et offrir aux habitants un services gratuit de proximité pour le conseil et l'orientation juridique CC Val-de-Viosne (95)	13
Personnes âgées	**ATELIER 6** Analyser les besoins des personnes retraitées pour anticiper sur les services et les équipements. CC du Pays d'Alésia et de Seine(21)	15
Santé	**ATELIER 7** Conforter l'offre de santé, mutualiser services et équipements CC de Monein (64)	17
Structuration de l'offre de services	**ATELIER 8** Faire de la Maison de services un véritable outil d'animation et d'information pour tous. SIVOM du Canton de Riaillé (44)	19
Transport collectif	**ATELIER 9** Mailler le territoire d'un transport collectif en bus, à la demande. CC du pays de Thelle (60)	21
Petite enfance /horaires atypiques	**ATELIER 10** Expérimenter des solutions pour la garde d'enfants en horaires atypiques. Vitré Communauté (35)	23
Jeunesse	**ATELIER 11** Organiser des opérations "Eté jeunes" pour les 14-16 ans du territoire. CC Cœur de Gascogne (32)	25
Personnes âgées / Santé	**ATELIER 12** Créer une structure d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. CC du Pays de Wissembourg (67)	29
Insertion /épicerie sociale	**ATELIER 13** Mettre en place une épicerie sociale et des ateliers personnalisés d'insertion. Assoc. Le relais, CC Melle & Pays Mellois (79)	31
Santé	**ATELIER 14** Créer un pôle médicosocial dans un mode de travail collectif entre acteurs de la santé et acteurs sociaux. CC de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel (55)	33
SCIC services /insertion	**ATELIER 15** Développer de nouveaux services aux habitants à l'aide d'une Société civile d'intérêt collectif. CC de Seignanx (40).	35
Structuration de l'offre de services	**ATELIER 16** Organiser l'offre de services publics de proximité en associant la population. CC de Mouthoumet et Assoc. Dévelpt Htes Corbières (11)	37
Transport à la demande /social	**ATELIER 17** Trouver des solutions de transport à la demande, notamment pur les personnes en situation d'insertion. Pays Bièvre Valloire-Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité (38)	39

ATELIER 1

Une boulangerie itinérante dans la communauté de Lanvollon-Plouha

*Article publié en mars 2007 sur **www.mairieconseils.net***

La communauté de communes de Lanvollon Plouha (Côtes-d'Armor) a participé au financement d'un service de portage de pain et de produits d'épicerie par un commerçant-artisan du territoire. Cette initiative s'inscrit dans une politique de maintien et de soutien aux commerces de proximité dans les petites communes.

La communauté de communes de Lanvollon Plouha (15 communes, 15.000 habitants) dont la commune-centre est Lanvollon (1.500 habitants) se trouve au carrefour de trois agglomérations (Saint-Brieuc, Guingamp, Paimpol). C'est un territoire rural qui devient périurbain. En 1995, un commerçant a repris l'épicerie-boulangerie de Pludual, dernier commerce existant sur la commune. Il a bénéficié du soutien financier du conseil général et de la communauté et d'un soutien précieux en termes d'ingénierie par la chambre de métiers et de l'artisanat de Saint-Brieuc. Pour améliorer la rentabilité de son activité, il a créé un service de portage du pain et de produits d'épicerie. Il a présenté son projet aux maires de la communauté de communes. Huit communes ne possédant pas de commerce sur leur territoire ont été intéressées. Une concertation a alors été engagée avec la chambre de métiers et de l'artisanat, la communauté et les communes concernées pour définir les besoins et étudier les conditions juridiques ainsi que l'organisation du service. Il a été proposé à l'artisan de desservir non seulement le centre des bourgs mais aussi les hameaux isolés (de 300 à 400 habitants). A partir de là, un trajet a été défini ainsi que les points de desserte. Une convention précisant les points à desservir et le plan de financement du projet a été signée le 26 août 2002. Elle contenait également une clause de non-concurrence, interdisant à un commerce qui s'établirait sur l'une des communes concernées de proposer un dépôt de pain, sauf à conclure un accord avec le boulanger itinérant.

Cent-soixante-dix foyers sont desservis par la boulangerie itinérante

La communauté de communes a financé 43,5% de l'investissement qui s'élevait à 22.715 euros et correspondait au prix du véhicule (11.280 euros) et de la chambre de pousse, ou chambre de fermentation, (11.435 euros). "Cent-soixante-dix foyers bénéficient aujourd'hui de ce service, raconte Séverine Ollivier-Henry, chargée de mission à la communauté. Son évaluation a été réalisée en 2005. Le commerçant est très satisfait de l'opération. Il y a eu beaucoup de communication autour de cette initiative (dans la lettre communautaire) et des reportages (Village magazine, France 2...). Elle s'inscrit dans la politique de maintien des commerces de proximité dans les petites communes rurales, notamment avec l'appui du conseil général des Côtes-d'Armor qui, à travers le Fiddac (fonds d'intervention départemental pour le développement de l'artisanat et du commerce), subventionne la création ou la reprise de commerces dans les petites communes. Cela a été le cas dernièrement à Saint-Gilles-des-Bois (avec la création d'un bar, épicerie, dépôt de pain) et à Pléguien.(avec la création d'une épicerie).

Par ailleurs, la communauté propose un système de location-vente aux commerçants qui souhaitent s'établir sur le territoire : elle achète les murs et réhabilite les locaux avant de les mettre à disposition des artisans-commerçants. Au bout de quelques années, ceux-ci peuvent les acquérir à un prix d'où sont retranchées les locations versées et les subventions perçues. Cinq commerces ont été concernés par cette procédure depuis 1998."

Maryline Trassard, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contacts
Communauté de communes de Lanvollon-Plouha

Nombre de communes : 15
Nombre d'habitants : 15000
Moulin de Blanchardeau 22290 Lanvollon
Tel : 02 96 70 17 04 - Fax : 02 96 70 29 18
cdc@cc-lanvollon-plouha.fr
Président **: Thierry Burlot**
Vice présidente, **Chantal Delugin ,**
Chargée de mission **: Ollivier-Henry Séverine**
severine.ollivier-henry@cc-lanvollon-plouha.fr

ATELIER 2

Un réseau de médiathèques intercommunales rurales
Le premier du département du Nord

Article publié en octobre 2007 sur www.mairieconseils.net

Afin de remédier à l'absence d'équipements culturels, la communauté des communes rurales des 2 Helpes crée un réseau de médiathèques intercommunales en s'appuyant sur les structures et compétences existantes et en organisant des actions de sensibilisation culturelle destinées à un public non acquis.

En 1999, une étude diagnostic, réalisée pour la communauté des communes rurales des 2 Helpes (Nord), à la demande de la CAF en préalable à l'attribution d'un contrat "Temps libre", révèle une carence en équipements culturels. Le territoire, éloigné de 30 km des grands équipements culturels, dispose seulement de cinq petites bibliothèques municipales ou associatives tenues par des bénévoles et d'une harmonie municipale par commune.

Un réseau de médiathèques sur le territoire plutôt qu'une médiathèque centralisée

Une enquête par questionnaire auprès des jeunes démontre qu'une médiathèque sur le territoire pourrait répondre en partie à leurs besoins en termes de consommation culturelle. En 2004, la communauté prend la compétence globale lecture publique suite aux conclusions d'une étude de faisabilité technique. Elle décide de monter un projet de médiathèque s'appuyant sur les cinq bibliothèques existantes. "Etant donné le nombre d'habitants n'ayant pas de moyens pour se déplacer d'un village à l'autre, les enfants par exemple, les élus ont préféré investir sur un réseau de médiathèque bien réparti sur le territoire plutôt que dans un équipement centralisé", observe Johanne Perez, responsable du réseau de lecture publique de la communauté, ajoutant : "Il fallait aussi prendre en compte l'existence d'un réseau de bénévoles et le fait que certaines petites bibliothèques avaient été récemment créées." La même année, un assistant de conservatoire du patrimoine et des bibliothèques est recruté pour organiser et coordonner le futur réseau des médiathèques intercommunales. Un comité de pilotage est mis en place avec les élus des communes concernées, les bénévoles responsables des cinq bibliothèques, un conseiller lecture de la Drac, la directrice de la médiathèque départementale et celle de l'antenne Hainaut-Avesnois. "Nous sommes le premier réseau de médiathèques intercommunales dans le département du Nord", souligne Johanne Perez.
La décision est prise de construire d'abord les deux principales médiathèques du réseau (250m2 chacune) puis, par la suite les trois médiathèques relais (100 m2 chacune). Les travaux ayant pris du retard, suite à la faillite d'une entreprise de gros oeuvre, la première médiathèque a été ouverte à Dompierre-sur-Helpe en mars 2007. Celles de Prisches et Cartignies le seront en 2008 tandis qu'un permis de construire vient d'être déposé pour celle de Saint-Hilaire-sur-Helpe.

Campagne de communication et informatisation du réseau

Une campagne de communication s'organise avec publication d'informations dans les journaux locaux, distribution postale d'un prospectus pour chaque foyer et diffusion dans les écoles. Une journée "porte ouverte" est organisée dans la nouvelle médiathèque autour d'une exposition sur les phases de travaux de réhabilitation du bâtiment. "Les élus ont souhaité que les médiathèques soient situées au centre du village pour qu'elles soient plus facilement accessibles à tous", précise Johanne Perez.
En juin 2007, 40% des habitants de la commune étaient déjà inscrits à la médiathèque de Dompierre-sur-Helpe ouverte en mars.

Le coût du projet pour quatre médiathèques, une réalisée et trois en cours, s'élève à 1,2 millions d'euros (bâtiment, mobilier, informatique), financé pour 50% par l'Etat, 30% par le conseil général et

20% par la communauté. Pour le fonctionnement, un poste à plein temps est financé par la CAF (qui finance la moitié du salaire à 60%). Ce poste est également financé par la Drac de manière dégressive, environ 75% du salaire la première année (ce que ne finance pas la CAF), 50% la seconde et 25% la troisième année. La communauté prenant en charge le salaire au fur et à mesure. Les postes des responsables de réseau relèvent de contrats d'avenir et d'adaptation à l'emploi. Une quinzaine de bénévoles vient appuyer cette équipe.

Le réseau des cinq bibliothèques, dont le fonctionnement est toujours assuré, dispose d'un serveur informatique qui permet une gestion commune du catalogue et des prêts. Un site internet,en cours de création, offrira la possibilité de consulter le catalogue à domicile et à terme de réserver les ouvrages. Enfin les utilisateurs disposent d'une carte de lecteur permettant d'emprunter un ouvrage dans une médiathèque et de le rendre dans une autre.

Des actions de sensibilisation contre l'illettrisme

Une étude récente sur l'illettrisme dans le bassin Sambre-Avesnois a révélé que nombre d'habitants sur un territoire compris entre Fourmies, Maubeuge et Valenciennes n'avaient souvent qu'un niveau CAP/BEPC et accédaient difficilement à la lecture. La communauté de communes et ses partenaires ont donc organisé des actions de sensibilisation à la lecture et plus généralement à la culture sous différentes formes de manière à amener ce public à fréquenter les médiathèques. En 2004 à Prisches, en partenariat avec une association locale de promotion d'art contemporain, les habitants créent avec des artistes une exposition sur le patrimoine bâti de leur village. En 2006 à Cartignies, un spectacle pour enfants est monté sur le thème du développement durable. Ces deux événements associent le parc naturel régional de l'Avesnois. En octobre 2007, à l'occasion de la manifestation nationale Livres en fête, un spectacle sur la condition ouvrière sera monté à Saint-Hilaire-sur-Helpe en partenariat avec la médiathèque départementale. Enfin, la communauté souhaite aller au plus près des habitants pour les sensibiliser à la lecture et envisage à cet effet l'achat d'un véhicule qui fera la tournée des fêtes villageoises.

Xavier Toutain, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contacts
Communauté de communes rurales des 2 Helpes
Nombre de communes : 12
Nombre d'habitants : 7000
33 rue des Tainières
59440 Marbaix
Tel : 03 27 59 46 85
Damien Ducanchez, Président
Johanne Perez, responsable du réseau de lecture publique
rlp-dompierre@wanadoo.fr

ATELIER 3

La maison de l'enfance du Parc naturel régional de la Brenne

Article publié en mars 2007sur www.mairieconseils.net

Une maison de l'enfance, offrant un relais assistantes maternelles et bientôt une ludothèque, a ouvert ses portes en 2005 dans le parc naturel régional de la Brenne (36).

Une étude réalisée par une association pour le parc naturel régional (PNR) de la Brenne (Indre, 31.000 habitants, 49 communes et 160.000 hectares) a mis en évidence, il y a quelques années, le manque de services à la petite enfance. Cette absence était un obstacle à l'installation de jeunes ménages. Le PNR a alors décidé de s'investir dans la création d'une structure pour la petite enfance, bénéficiant pour cela d'un financement du programme européen Leader + et de la caisse d'allocation familiale de l'Indre qui permettait le recrutement de deux personnes. La maison de l'enfance a ouvert ses portes en 2004. Elle s'est vu assigner trois missions. Tout d'abord, assurer le soutien et l'accompagnement des nouveaux projets liés à la petite enfance sur le territoire du PNR et être un lieu d'accueil et d'informations pour les parents. Ensuite, créer un relais assistantes maternelles pour renseigner tous les parents (droits, obligations, contrat de travail), informer les assistantes et proposer des animations pour les enfants placés sous la responsabilité des assistantes. "Le relais itinérant se déplace sur sept communes du PNR, dans des salles généralement mises à disposition par les mairies, afin de proposer le service au plus près des parents et des assistantes maternelles, raconte Stéphanie Saudrais, coordonatrice de la maison de l'enfance. Un temps d'animation (musique, peinture...) est proposé une fois par semaine. Aujourd'hui, nous touchons 25% des 623 assistantes du territoire." Enfin, la troisième mission de la maison de l'enfance est l'installation d'une ludothèque dans les nouveaux locaux que la maison de l'enfance fin janvier 2007 dans la commune de Douadic.

Une ludothèque dans la maison de l'enfance

Cette ludothèque, spécialisée pour les bébés et les petits enfants (0-8 ans) prêtera des jeux, accueillera les enfants et sera ouverte aux écoles maternelles et aux associations. "Lors de l'ouverture de la maison de l'enfance en 2004, nous étions logés dans le centre social de la commune du Blanc, explique Stéphanie Saudrais. Désormais, grâce à ces nouveaux locaux, la maison de l'enfance a sa propre identité physique".

Méconnaissance des services à la petite enfance en milieu rural

La maison de l'enfance fonctionne avec deux personnes à temps plein. Le budget de fonctionnement (100.000 euros) est financé par la CAF (contrat enfance) à 60%, le programme européen Leader + à 35%, et le PNR de la Brenne à 5%. "La principale difficulté principale de ce projet est liée au manque de mobilité des assistantes maternelles en milieu rural. C'est pourquoi il était important de proposer un service itinérant. Par ailleurs, il y a une méconnaissance de ce type de service à la campagne. C'est une expérimentation pour le PNR, car ce type d'initiatives n'est pas sa mission première. Aujourd'hui, la plupart des élus et des habitants sont convaincus de la nécessité du service. La prochaine étape sera de créer un annuaire de tout ce qui existe pour les enfants de zéro à six ans : structures d'accueil, médecins, sports... Après une réflexion avec les différents partenaires concernés (communautés de communes, conseil général, PMI, assistantes sociales), nous travaillons également sur un projet de création d'un troisième lieu multi-accueil (crèche et halte-garderie) de douze places."

Maryline Trassard, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contacts
Maison de l'enfance du PNR de la Brenne
2, rue Principale, 36300 Douadic
Tel : 02 54 28 78 09
Jean Paul Chanteguet, Président du PNR de la Brenne,
Jean-FrançoisLalange, Vice Président
Sébastien Lalange, Pôle développement local
s.lalange@parc-naturel-brenne.fr
Stéphanie Saudrais, coordonnatrice de la maison de l'enfance
maisonenfance-parcbrenne@wanadoo.fr

ATELIER 4

La politique enfance/jeunesse d'un territoire rural en mutation

Article publié en août 2006 sur www.mairieconseils.net

Face à la rurbanisation de son territoire, la communauté de communes du canton de Monestier-de-Clermont a notamment misé sur la mise en oeuvre d'une politique enfance/jeunesse pour anticiper l'évolution sociologique de sa population et assurer la cohésion sociale. D'une offre d'activités et de services conçue pour répondre à de nouvelles demandes et pallier les manques, elle a su rebondir afin de structurer une politique s'appuyant sur la promotion tant de l'identité des jeunes que de leur appartenance à un territoire rural ouvert sur la ville et la culture.

En moins d'une dizaine d'années, la communauté de communes du canton de Monestier-de-Clermont (Isère) a vu sa proximité avec l'agglomération grenobloise s'intensifier par le développement des voies de circulation. Son bourg centre, Monestier-de-Clermont, ne sera bientôt plus qu'à vingt minutes de Grenoble. Ce phénomène s'est logiquement accompagné de l'installation de nouveaux habitants venus de la ville. "Cette rurbanisation du territoire n'a rien à voir avec l'arrivée des néo-ruraux il y a vingt ans qui fuyaient la ville pour un nouveau projet de vie. Les rurbains continuent à travailler en ville et veulent disposer à la campagne des mêmes services", observe Matthieu Warin, directeur du centre socioculturel intercommunal Le Granjou. Ce centre a été créé par la communauté de communes en 2002. Il marquait le changement d'une politique au départ bâtie sur l'offre d'activités pour évoluer vers une politique enfance/jeunesse définie et structurée.

L'élaboration d'une politique générale de prise en compte des besoins de la jeunesse

Pour pallier le déficit d'activités de loisirs ou de solutions de garde pour la petite enfance, les élus s'étaient engagés dès 1998 sur la signature avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) d'un contrat enfance intercommunal, suivi d'un contrat temps libres. Ces deux contrats permettaient à la collectivité, grâce au cofinancement de la CAF, de créer ou de développer de nouveaux services répondant aux besoins des habitants, en s'appuyant sur des initiatives locales (deux haltes-garderies associatives, un relais assistantes maternelles, des accueils et activités périscolaires, un centre de loisirs d'été associatif, trois centres de loisirs portés par la communauté, une ludothèque associative...). L'initiative était déjà originale en soi car, à l'époque, les contrats intercommunaux (signés alors par le Sivom, la communauté de communes sera créée plus tard) étaient rares et les élus anticipaient sur des besoins exponentiels. "Mais ils ont surtout su dire au bout de deux ans : une somme d'actions ne fait pas une politique, et ils ont travaillé à la définition d'un projet pour éviter de devenir un territoire dortoir", salue Matthieu Warin. "Il s'agissait à la fois de faire en sorte que les nouveaux habitants s'impliquent dans la vie locale et que l'offre de la collectivité ne les enferme pas dans une attitude de consommateurs de services, tout en faisant en sorte que les habitants de souche voient cette mutation comme une évolution positive", commente le directeur du Granjou. Le centre socioculturel a été considéré comme l'outil idéal pour favoriser le brassage des populations, pour soutenir les initiatives privées et pour élaborer des services communs, irriguant les 12 communes et ouverts aux 4.500 habitants. La politique jeunesse s'est inscrite comme un moyen de construire cette nouvelle cohésion sociale.

Aux contrats enfance et temps libres, la communauté a ajouté un contrat éducatif local, signé en 2003 avec les ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Education nationale. "Cela nous a permis de développer la collaboration avec les écoles sur le périscolaire mais surtout avec le collège du canton", précise Jean-Paul Repellin, délégué communautaire en charge à la communauté de communes de la commission sports/culture/loisirs qui traite de la politique enfance/jeunesse. Le directeur du centre socioculturel est référent pour ces trois contrats auprès de la communauté et il supervise la coordinatrice enfance/jeunesse de la communauté.

La population collégienne fait ici l'objet d'une grande attention. "La culture des jeunes aujourd'hui est urbaine. Nos jeunes ont tendance à se positionner par rapport à la ville qui fascine tout autant qu'elle fait peur. Ils ont également du mal à revendiquer leur identité territoriale. Certains jeunes vivent douloureusement le passage du collège au lycée qui les amène à rejoindre la ville. Ils trimballent une représentation de la campagne et des a priori tenaces. Nous en avons eu l'illustration lors des premiers échanges entre nos collégiens et d'autres de la ville, les uns se faisant traiter de ploucs, les autres de racailles", expose Matthieu Warin. En lien avec le collège (situé à 50 mètres du Granjou), le centre socioculturel et la coordinatrice de la politique enfance/jeunesse de la communauté de communes organisent diverses activités favorisant l'identité des jeunes du canton et l'appropriation de la ville.

Accompagner les élèves dans leur passage du collège (rural) au lycée (en ville)

"Il ne s'agit pas de donner des piqûres d'urbanité à nos gamins mais qu'ils se sentent bien dans leurs baskets", souligne Matthieu Warin. "Il y a un réel problème de culture entre le rural et l'urbain, le projet -AR- est une bonne réponse", confirme et commente Jean-Paul Repellin. Le projet Aller/Retour consiste en des échanges entre les jeunes du collège et celui de Saint-Martin-d'Hères et différents équipements socioculturels de l'agglomération grenobloise, pendant le temps scolaire, lors d'ateliers de pratiques artistiques ou de sorties de loisirs. "Nos animateurs réussissent à assurer un équilibre entre l'offre d'activités pour ne pas frustrer les gamins par rapport à ce qui les entoure, comme des sorties ciné à Grenoble tout en favorisant la création, l'animation et leur autonomie, par exemple en les aidant à monter leurs propres associations", apprécie Jean-Paul Repellin.

Autre "fierté" locale, l'Ecole du spectateur, qui permet la rencontre des enfants et des adolescents avec des artistes en résidence (plasticiens, comédiens...). "Des enfants de dix ans peuvent avoir déjà vu sur trois ans une quinzaine d'expositions différentes, rencontrés autant d'artistes et avoir découvert des expressions artistiques très diverses. Outre l'éveil, cela les valorise par rapport aux urbains", se réjouit Matthieu Warin.

Emmanuelle Stroesser, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contacts
Centre socioculturel intercommunal
13 chemin des Chambons
38650 Monestier de Clermont
Tel : 04 76 34 28 40
legranjou@wanadoo.fr
Warin Matthieu, directeur du centre socioculturel intercommunal
Communauté de communes du Canton de Monestier-Clermont
Parc Louis Samuel
38650 Monestier de Clermont
Tel : 04 76 34 11 22 - Fax : 04 76 34 13 37
Nombre de communes : 12
Nombre d'habitants : 3908
Repellin Jean-Paul, Délégué communautaire chargé de la commission sports/culture/loisirs
jean-paul.repellin@wanadoo.fr

ATELIER 5

Un service gratuit d'aide juridique pour des familles éloignées des centres urbains

Article publié en octobre 2006sur www.mairieconseils.net

Un Point d'accès au droit mis en place par la communauté de communes Val-de-Viosne et le conseil départemental de l'accès au droit du Val-d'Oise, avec la participation de nombreux partenaires, offre aux habitants du territoire un service gratuit de proximité pour le conseil et l'orientation juridiques.

La mise en place en 2005 d'un Point d'accès au droit (PAD), en partenariat avec le conseil départemental d'accès au droit (CDAD) du Val-d'Oise, est au départ une initiative de la mairie de Marines en réponse à une sollicitation du président du tribunal de grande instance de Pontoise, Daniel Tardif, qui est aussi président du CDAD. L'objectif est de rapprocher les institutions juridiques des administrés éloignés des centres urbains. Cette démarche est mise en oeuvre dans les territoires ruraux, en complément des maisons de justice situées en ville. "Ce projet répondant à une forte demande en matière de conseil et d'orientation juridique, nombre d'habitants se sont tout de suite montrés intéressés", précise Jean Brugeille, président de la communauté de communes Val-de-Viosne. A sa création, dans le courant de l'année 2003, la communauté s'est substituée à la commune de Marines en prenant la compétence cadre de vie et prévention de la délinquance. Un document informant de l'existence du PAD et de son offre de service a été diffusé par courrier auprès de 4.500 foyers. L'information a aussi été relayée par les mairies, les gendarmeries et les associations.

Une large mobilisation des partenaires juridiques

Le CDAD a été chargé de contacter les organismes susceptibles d'assurer des permanences au PAD, ouvertes au public à titre gratuit. Plusieurs organismes sont aujourd'hui présents : l'Association pour le couple et l'enfant (APCE), spécialisée dans la médiation familiale, l'association Vexin Insertion Emploi (VIE), spécialisée dans l'aide aux démarches de recherche d'emploi, le Centre d'information des droits de la femme et de la famille (CIDFF), l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), la Caisse d'allocation familiale (CAF) ainsi que des cabinets d'avocats, huissiers et notaires qui assurent des consultations juridiques.

Dans un local situé près de la mairie, bien identifié avec le logo Point d'accès au droit et celui de la communauté de communes Val-de-Viosne, un agent de justice reçoit chaque mercredi les appels et oriente les personnes vers des consultations appropriées qui se tiennent le samedi matin. Le local a été mis à disposition à titre gratuit par la commune de Marines par convention avec la communauté de communes. Matériel informatique, mobilier et signalétique sont financés par le CDAD tandis que les fournitures et communications sont à la charge de la communauté. Les consultations sont gratuites avec une priorité accordée aux habitants de la communauté. Une charte labellise l'accord passé entre la communauté et le CDAD permettant d'utiliser le logo Point d'accès au droit.
Contacts téléphoniques et fréquentation des permanences sont en hausse régulière. D'avril à décembre 2005, 70 personnes se sont rendues au PAD de Marines ; 91 personnes ont contacté par téléphone l'agent de justice. De janvier à mai 2006, ce sont déjà 33 personnes qui ont été reçues au PAD et 49 qui sont entrées en contact téléphonique, soit une augmentation du recours à ce service.
Le poste de l'agent de justice, ex-emploi jeune du CDAD, est financé par le tribunal de grande instance de Pontoise. Il est employé par la ville de Pontoise qui le met à la disposition du PAD un jour par semaine. La communauté prend en charge les frais de transport. Pour le tribunal de grande instance, cette initiative permet de diminuer le nombre de recours auprès d'un tribunal surchargé.

Des problèmes familiaux plus nombreux et complexes en région rurale périurbaine

"Nous sommes fiers de pouvoir offrir à nos administrés la gratuité de services juridiques généralement coûteux, se félicite Jean Brugeilles, qui ajoute : Nous ne sommes qu'à 15km de Cergy-Pontoise et pourtant ici, c'est la campagne. Nous sommes dans le parc naturel régional du Vexin français. Les habitants ne bénéficiant pas des facilités de transport public urbain, il leur est plus difficile d'accéder à des services comme la maison de justice de Pontoise. Nous observons par ailleurs que les problèmes vécus par des familles, souvent originaires de la ville proche, venues s'installer dans nos communes à la recherche d'un meilleur cadre de vie, sont plus nombreux, des procédures de séparation de couple complexes par exemple. Le PAD peut leur apporter une aide."

Un comité de pilotage composé de l'ensemble des partenaires se réunit deux fois par an. "C'est l'occasion de faire le bilan de l'activité du PAD, de réaménager les horaires des permanences si besoin est, et pour chacun d'exposer comment il a vécu le quotidien du PAD, souligne Jean Brugeilles qui conclut : Si la mise en place du PAD a été plus longue que prévue, aujourd'hui tous les partenaires ont la volonté commune d'assurer au mieux la continuité de cette démarche de service de proximité."

Xavier Toutain, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contact
Communauté de communes Val-de-Viosne
10 bis Boulevard Gambetta
95640 Marines
Tel : 01 30 39 93 35 - Fax : 01 30 39 65 43
valdeviosne@hotmail.com
Murielle Longe, administration
Jean Brugeille, Président de la communauté de communes

Point d'accès au droit
3 Place du Maréchal-Leclerc
95640 Marines
Tel : 01 34 67 52 15, le mercredi toute la journée

ATELIER 6

Une étude pour connaître les attentes des retraités

Article rédigé en 2007 en attente de validation par la communauté de communes

Afin de donner aux communes des éléments pour décider des services à mettre en place pour les personnes retraitées, notamment en matière de logement, la communauté de communes du pays d'Alésia et de la Seine (21) a fait réaliser une étude-diagnostic sur les perceptions, attentes et besoins de ce public.

La communauté de communes du pays d'Alésia et de la Seine (COPAS), territoire rural qui réunit vingt-cinq communes et 8 200 habitants, avait réalisé en 2003 une première étude diagnostic afin de mieux cerner les attentes et besoins des jeunes en matière de services extrascolaires. Elle a décidé de réitérer la démarche au profit des personnes ayant quitté la vie professionnelle. Dans la communauté, 2225 habitants ont plus de soixante-cinq ans, soit 27% de la population (contre 21% en moyenne départementale). « Nous étions face à des interrogations et à des affirmations très diverses quant aux besoins de logement à venir des personnes retraitées explique Patrick Molinoz, président de la COPAS : fallait-il dans telle ou telle commune créer une maison de retraite ? Un lieu d'accueil médicalisé ? Favoriser le maintien à domicile ? A l'instar de ce qui a été fait pour les jeunes, il nous a semblé qu'une étude préalable était une démarche intelligente pour définir les attentes et besoins réels de cette population. »

130 entretiens et 600 personnes touchées

L'étude, confiée au bureau spécialisé Sherpaa, a démarré fin 2006. Un large panel a été constitué. Les personnes travaillant avec le public ciblé (médecins, associations, mutualité sociale…) ont été interrogées, ainsi que les personnes facilement repérables (clubs d'aînés, associations), mais également des individus isolés. Cent-trente entretiens individuels, d'une à deux heures, ont été conduits mais environ six cents personnes ont été touchées par des discussions en petits groupes à l'occasion de réunions telles que les repas d'ainés. Les entretiens portaient sur le logement, l'accès aux services et sur le besoin d'activités attendues par cette population.
Cette étude a fait l'objet d'une campagne de communication, auprès des associations et dans la presse locale. L'objectif était de faire connaître aux habitants la démarche et son intérêt, d'autant plus que la Communauté souhaite créer un forum permanent autour de ces questions, voire un observatoire, afin de maintenir le lien avec les retraités et de continuer la réflexion à l'issue de l'étude. Dans cet objectif, un coordinateur des services à la personne, au sein de la communauté, pourrait être chargé du suivi. Le coût de l'étude s'est élevé à 29.900 euros, dont une subvention 3000 euros de la Mutualité française

« Faire émerger des choses auxquelles nous n'aurions pas pensé »

« Les résultats de l'étude aideront les communes à prendre des décisions. Rien n'est engagé, par exemple en termes de logement, car il ne s'agit pas de faire valider par l'étude des choix qui auraient été faits avant, souligne Patrick Molinoz. Ce qui est nouveau par rapport à d'autres démarches prévisionnelles comme les schémas départementaux en faveur des personnes âgées, qui s'appuient souvent sur des outils statistiques, c'est que nous entrons dans un échange que l'on pourrait qualifier de « participatif » avec le citoyen. L'objectif est de faire émerger des propositions auxquelles nous n'aurions pas pensé ou au contraire d'invalider des idées que nous avions et qui pourraient s'avérer « à côté de la plaque ». C'est pourquoi il était important d'identifier les individus isolés, qui n'appartiennent pas à des associations, ceux que l'on ne voit jamais mais qui pourtant vivent là. Notre démarche a beaucoup intéressé la Caisse d'Assurance maladie qui est convaincue que l'implication des aînés dans des activités est un vecteur de santé publique ».

La communauté de communes a disposé des premiers résultats de l'enquête début 2007, la restitution a eu lieu en septembre: à partir des entretiens, qui précise les grandes orientations et les actions à conduire.

Jean Luc Varin, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contacts
Patrick Molinoz, président de la communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine et
Aurélie Fondard, secrétaire générale de la communauté
18 Avenue Jean-Jaurès
21150 Venarey-les-Laumes
Tel : 03 80 96 06 83
Mail : aurelie.fondard@cc-alesia-seine.fr

ATELIER 7

L'offre de soins mutualise ses moyens dans le village médical intercommunal

Article publié en novembre 2007 sur www.mairieconseils.net

Afin de conforter les services médicaux de son territoire, la communauté de communes de Monein, dans les Pyrénées-Atlantiques, a créé un "village médical" au centre du bourg de Monein. De nombreuses spécialités médicales y sont déjà présentes dans un ensemble de bâtiments dont les vocations et formes de gestion sont diversifiées afin de mieux répondre aux attentes des professionnels de la santé.

Les professionnels de la santé (médecins, infirmières, dentistes...) présents sur le territoire de la communauté de communes de Monein (9 communes et 7.650 habitants) dans les Pyrénées-Atlantiques ont exprimé le besoin de se regrouper afin de mutualiser services et équipements (secrétariat, informatique). La collectivité souhaitait quant à elle diversifier son offre en services de soins et attirer d'autres acteurs de la santé sur son territoire.

Une démarche partenariale privilégiée

"La démarche partenariale a été d'emblée privilégiée, souligne Yves Salanave-Péhé, président de la communauté de communes. Avant d'en arriver à notre projet de village médical, nous avons dû organiser de nombreuses réunions auxquelles ont régulièrement participé une trentaine d'acteurs intéressés." Le choix du site s'est porté sur un terrain de 5.000 m2 acquis par la collectivité, situé au centre du bourg de Monein (4.200 habitants.), face à l'église.

"Nous avons opté pour un montage original avec vente en l'état futur d'achèvement ou Vefa (1) : la collectivité maître d'ouvrage revend à une SCI créée par les professionnels de la santé, médecins généralistes et infirmiers libéraux, structure qui devient ainsi notre interlocuteur unique", précise Yves Salanave-Péhé. Le "village médical" comprend trois bâtiments : un premier revendu à la SCI, un second à une autre SCI créée par une clinique dentaire en pointe sur les techniques d'implants, et un troisième qui reste propriété de la communauté. Dans ce dernier bâtiment est installé un service de soin à domicile, qui était hébergé dans les locaux du CCAS. Deux cabinets de médecins spécialistes (cardiologues, ophtalmologues, neurologues...) vont bientôt s'y implanter. Ces cabinets de spécialistes, dont les baux sont en cours de préparation, seront loués à la journée aux médecins selon une formule de temps partagé (2).

Le coût global de l'opération s'élève à 2 millions d'euros provenant pour moitié de la vente en Vefa, 25% par des aides de l'Etat et du conseil régional d'Aquitaine et 25% financés par la communauté. La collectivité reste propriétaire non seulement d'un bâtiment mais aussi des terrains alentours qui bénéficient d'un projet paysager.

Les travaux ayant mis au jour des vestiges archéologiques, une convention a été signée avec la Drac : un tiers de la surface acquise est mise en réserve foncière en attente du chantier de fouilles. Sur ce terrain, il est prévu à terme de construire un quatrième bâtiment qui complétera l'accueil de cabinets de médecins spécialistes.

Un territoire en reconquête médicale et paramédicale

Au total, le village médical accueille de manière permanente vingt-sept professionnels de la santé : un cabinet de six médecins généralistes et deux secrétaires médicaux, un cabinet de quatre infirmières libérales, un service de soin à domicile avec huit aides-soignantes et une infirmière coordinatrice, un cabinet dentaire composé de trois dentistes et trois assistants. A ces permanents vont s'ajouter divers médecins spécialistes présents à temps partiel.

Selon le président de la communauté, la population s'est bien approprié le "village médical" dont les bâtiments ont bénéficié d'une architecture novatrice à proximité d'une église du 16e siècle. "Il nous aura fallu trois ans pour définir et faire aboutir ce projet : deux ans de réflexion concrétisée par 200

réunions avec les professionnels de la santé, les élus, les architectes et les services de l'Etat et du conseil régional , puis un an de travaux. Aujourd'hui, nous finalisons les travaux d'aménagement paysagers. Les élus de la communauté sont fiers d'avoir su répondre à la pression amicale de nos professionnels de la santé, médecins et infirmières, qui étaient installés dans de mauvaises conditions dans leurs locaux antérieurs. Nous sommes devenus maintenant un territoire en reconquête médicale et paramédicale", conclut Yves Salanave-Péhé.

Xavier Toutain, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

(1) La vente en l'état futur d'achèvement (Vefa) est un des contrats les plus utilisés en matière de construction dans les secteurs protégés (habitation ou mixte). Surtout utilisé en milieu urbain, la Vefa est communément appelée "achat sur plan". L'acquéreur contracte avec le constructeur ou le promoteur qui s'engage à construire l'immeuble acquis. Il devient propriétaire au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
(2) La formule d'occupation de locaux en temps partagé s'inspire du "timesharing" appliqué pour les résidences de vacances : achat du droit d'occuper pour une ou plusieurs journées par semaine, ceci pour une longue période, un logement équipé et meublé comme local professionnel.

Contact
Communauté de communes de Monein
5, rue du Commerce - 64360 Monein
Tel : 05 59 21 29 28
epidismonein@cdg-64.fr
Nombre de communes : 8
Nombre d'habitants : 7467
Nom et nombre d'habitants de la commune la plus peuplée :
Monein - 4183 hab.
Yves Salanave-Péhé, Président

ATELIER 8

La Maison de Services au Public du SIVOM du Canton de Riaillé

Article non encore publié, rédigé par la structure en novembre 2007

Des acteurs associatifs fortement impliqués, des élus soucieux d'améliorer les services à la population, leur volonté commune d'en faciliter l'accès, un réel débat dans ce territoire de Loire Atlantique.

De cette démarche démocratique naît le projet de création d'une « Maison de Services ». L'année 2000 voit la réalisation d'un diagnostic de territoire, confortant l'intérêt du projet. Avec le soutien de la sous- préfecture d'Ancenis et de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, le Sivom du canton de Riaillé inscrit le projet dans le Contrat de Pays. En octobre 2003, la Maison de Services au Public est ouverte au public, à Riaillé, près de la Mairie, à proximité de la Maison de la Sécurité Sociale. Elle se développe et prend place harmonieusement sur le territoire.

Le projet du Sivom intégré au Contrat de Pays

Le territoire d'intervention de la Maison de Services au Public est en premier lieu le canton de Riaillé, en Loire Atlantique, composé de cinq communes, Joué sur Erdre, Pannecé, Riaillé, Teillé, Trans sur Erdre, accueillant 7000 habitants, regroupées en Sivom depuis 1995. Par son intégration au contrat de pays du Pays d'Ancenis, la Maison de Services a également une dimension territoriale de Pays (29 communes). Sa vocation est d'être un pôle relais d'actions de services pour la partie nord du Pays, de contribuer à homogénéiser le territoire et de valoriser son cadre de vie. Les actions de la Maison de Services dépassent le cadre des limites cantonales et de pays.

L'idée est née du monde associatif

L'idée de Maison de Services est née du monde associatif local en 1996, principalement du secteur social, exprimant le besoin de doter le territoire d'un lieu ressource, ouvert à la population et aux acteurs locaux, permettant de mieux coordonner les actions cantonales et aussi de donner à tous un meilleur accès aux services. Pour les aider à mettre en place cet outil, le Sivom du canton de Riaillé approfondit la réflexion en 1998, avec le soutien de la sous-préfecture d'Ancenis. En 2001, Le Sivom fait réaliser un diagnostic de territoire qui met en évidence une réalité difficile. La principale motivation devient la volonté de réagir par rapport aux constats du diagnostic. En 2002, le projet est inscrit au contrat de pays du Pays d'Ancenis, avec le soutien de la COMPA (Communauté de Communes du Pays d'Ancenis) et de l'Etat (sous préfecture), affirmant une participation tripartite pour le fonctionnement : le Sivom, la COMPA et l'Etat. En septembre 2003, deux agents d'accueil et de coordination sont embauchés. La Maison de Services ouvre ses portes en octobre 2003, et va développer, au fil du temps, les différents services proposés aujourd'hui.

Un réseau de partenaires très divers

La Maison de Services s'est constituée un réseau de partenaires très varié. On y retrouve les prestataires de services, qui assurent une permanence au sein de la Maison de Services : CAF, *ADIL, CAUE, Service Conseil Logement, Une Famille Un Toit 44, ANPE, PAIO, Centre de Formation Professionnelle Privé d'Ancenis, CEFRES, Association Comptoir de vie, Erdre et Loire Insertion, Rivage Conseils (prestataire de l'ANPE) Assistantes Sociales, Service Social de la CRAM, Bureau Infos Aînés, Médecine du Travail, Association La Malle aux Mots(psychologues de l'éducation et du développement), la Maison de la Sécurité Sociale,* mais aussi divers organismes avec lesquels la

Maison de Services est amenée à travailler. Chaque partenaire assure une permanence définie par convention. Les bureaux sont mis à disposition gratuitement, avec téléphone, matériel informatique si besoin et le pôle documentaire de la Maison de Services.

Labellisée Relais Services Public en 2007, la Maison voit augmenter sans cesse sa fréquentation

La Maison des services propose :

- Un pôle documentation organisé par thème
- Un pôle logement : liste des logements à louer sur le canton et alentours, dossiers de demande de logement social et loca-pass, pôle documentaire sur les professionnels de l'immobilier et les partenaires logement.
- Un Centre de Ressources à la Vie Associative : Promotion des actions associatives, accompagnement dans les démarches des responsables associatifs, outils de communication et pôle documentaire à disposition
- Un Point Infos Tourisme : sur le canton, le département, les Pays de la Loire.
- Un pôle "Ressources à la Vie Economique" : annuaire des professionnels, actions collectives (temps d'information, de communication, …), pôle documentaire sur les partenaires économiques.
- Une coordination d'actions collectives locales sur l'environnement, l'accueil des nouveaux arrivants, … appuyé par un groupe de réflexion composé d'acteurs locaux (élus, associatifs, …)
- Un pôle Emploi Formation Insertion : Relais d'actions ANPE, accès aux offres d'emploi de l'ANPE, documentation technique, point annonces, accès gratuit aux sites Internet de recherche d'emploi
- Un « Point Infos Familles », label obtenu en mars 2005
- Un Réseau Baby-sitting
- Un Accès Internet : Borne Internet, accès gratuit aux sites des services administratifs
- Un réseau "Aide au déplacement, covoiturage" en projet.

Depuis sa création, la Maison de Services au Public ne cesse de voir sa fréquentation augmenter. A l'écoute de son territoire, elle est réactive sur la mise en place de nouveaux services pour toujours mieux répondre aux attentes de la population. Cette initiative a été reconnu officiellement par l'Etat en étant labellisée, le 10 septembre dernier, « Relais Services Public ».

Article rédigé par la structure en novembre 2007.

Contacts:
Maison de Services au Public
« Relais Services Public »
SIVOM du Canton de Riaillé
182, rue du Cèdre
44440 RIAILLE
Tel : 02-40-97-35-23 - Fax : 02-40-97-04-26
E-mail : contact@maison-services-riaille.com –
Site Internet : www.maison-services-riaille.com
Présidente du SIVOM du Canton de Riaillé : **Anne Marie LEPINE**
Animatrices de la Maison de Services au Public : **Priscille DELANOË et Emilie ROUSSEAU**.

ATELIER 9

Le Pass Thelle Bus, transport collectif à la demande

Article publié en septembre 2007 sur www.mairieconseils.net

La communauté de communes du Pays de Thelle (Oise) a mis en place en 2003 un système de transport collectif à la demande appelé Pass Thelle Bus qui dessert des gares SNCF et bourgs-centres alentours. Ce service fait désormais voyager plus de 1.500 passagers par mois.

La mise en place d'un service de transport collectif à la demande sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Thelle (36 communes, 44.000 habitants), en février 2003, a été précédée d'une étude confiée à un cabinet spécialisé. Mille foyers ont été interrogés par téléphone pour évaluer les besoins de la population en termes de transport. Suite à cette étude, deux types de clientèle ont été ciblés : les actifs prenant le train pour travailler en région parisienne et les résidents devant se déplacer pour les actes de la vie courante.

Le Pass Thelle Bus propose des lignes de desserte virtuelles qui sont activées à la demande des habitants. Pour ce faire, ceux-ci doivent appeler au plus tard la veille de leur besoin de transport la centrale téléphonique du département, Optio (08 10 60 00 60). Un contrat a été signé avec un transporteur afin que ces lignes soient desservies par minibus. Les passagers peuvent se rendre à des arrêts prédéfinis ou être pris à domicile. "Lors de la mise en place du service, une offre de base a été proposée prévoyant un rabattement vers les gares et vers les bourgs-centres les jours de marché, raconte Pierre Desliens, vice-président de la communauté de communes. Très vite, nous nous sommes rendu compte que cette offre ne répondait pas à tous les besoins. Aussi la desserte des bourgs-centres a-t-elle été étendue à tous les jours ouvrables de la semaine et les tranches horaires ont été élargies."

Des tarifs attractifs

Quatre tarifs sont proposés aux passagers. Le ticket à l'unité pour 2,5 euros, l'aller retour à 4 euros, dix billets pour 10 euros ou encore un abonnement mensuel de 50 euros. Le Pass Thelle Bus transporte désormais 20.000 passagers par an, avec une pointe de 2.500 passagers en mai 2007. "Sur environ 1.500 passagers mensuels, la moitié environ sont des actifs se rendant à leur travail", explique Sandrine Ollier, chargée de mission Transport à la communauté, spécifiquement embauchée pour assurer un suivi du service.

Le budget du Pass Thelle Bus s'est élevé à 424.000 euros en 2006, à la charge de la communauté de communes. Les trois premières années, le service a été subventionné par le conseil régional (dans le cadre du fonds régional d'aide au développement local) à hauteur de 70, 65 et 60% du budget. "Sur les 14 millions d'euros de budget de la communauté, ce service représente une charge relativement lourde mais acceptable, estime Pierre Desliens. Les recettes provenant de la vente des tickets représentent une somme négligeable car nous avons délibérément voulu des tarifs attractifs : les habitants considèrent en effet que les transports collectifs publics doivent être bon marché. Ces tarifs sont aussi une raison du succès du Pass Thelle Bus. Par ailleurs, cette charge n'est pas contestée car le projet est porté par une volonté politique forte. Quelques élus avaient émis des réserves mais les critiques s'estompent un peu plus chaque année au fur et à mesure que la fréquentation augmente."

Le Pass Thelle Bus contribue à recréer du lien social

Selon Pierre Desliens, la plus grosse difficulté dans la mise en place de ce système de transport à la demande a été de communiquer auprès de la population : "Au départ, un certain nombre de personnes

ne comprenaient pas le fonctionnement. Pour l'expliquer, nous sommes allés dans les clubs, les maisons de retraite, sur les marchés. Pour réussir un tel projet, il faut d'une part être persévérant et d'autre part être à l'écoute pour s'adapter. Quand les habitants présentent une demande qui présente un intérêt pour plusieurs personnes, il s'écoule moins de deux mois avant que cette demande soit satisfaite. Nous avons ainsi décidé de desservir les villes de Beauvais, Méru et Mouy qui se trouvent hors du territoire de la communauté de communes. C'est l'un des aspects innovants de cette réalisation : nous raisonnons en termes de bassin de vie et non pas en fonction des frontières administratives. L'autre aspect innovant est que nous nous adressons à toute la population et pas seulement à une catégorie. Nous travaillons pour nous adapter aux besoins particuliers des personnes âgées, des salariés, des enfants, des bénéficiaires du RMI..." "Le Pass Thell Bus contribue aussi à recréer du lien social, estime Pierre Desliens, notamment entre les personnes âgées qui décident souvent de se rendre en ville à plusieurs. Elles se sentent en sécurité, elles connaissent les chauffeurs et se rencontrent dans le bus. Ce service leur redonne de l'autonomie en leur permettant de se déplacer sans avoir à dépendre de leurs enfants ou de leur proches motorisés."

Les chauffeurs du Pass Thelle Bus sont avertis pas SMS lorsqu'un train a du retard

Récente innovation : depuis le début 2006, dans la cadre d'une charte de coordination intermodale impliquant plusieurs partenaires, la SNCF s'est engagée à prévenir les chauffeurs de bus en cas de retard des trains afin que ceux-ci attendent les passagers. Depuis juin 2007, les chauffeurs peuvent répercuter l'information concernant le retard des trains auprès des clients du Pass Thelle Bus qui le souhaitent en leur envoyant un SMS sur leur téléphone portable.

Maryline Trassard, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contacts
Communauté de communes du Pays de Thelle
7 avenue de l'Europe
60530 Neuilly-en-Thelle
Tel : 03 44 26 99 50
Pierre Deslien, Vice Président
Sandrine Ollier Chargée de mission Transport de la communauté
sandrine.paysdethelle@orange.fr

ATELIER 10

Garde d'enfants en horaires décalés - Pays de Vitré

Article rédigé en septembre 2007 (en cours de validation)

La communauté de communes « Vitré communauté» (35), en partenariat avec l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Vitré, a mis en place un système de garde des enfants sur des horaires décalés. Depuis le début de l'année 2007, cent-quinze enfants en ont bénéficié.

Le dispositif de gardes d'enfants sur des horaires décalés (de 4h30 à 8h30 ; de 18h00 à 23h00) a été instauré en juin 2000 sur le territoire de la communauté de communes de Vitré (37 communes 51 000 habitants). « Il a été imaginé à la suite d'une réunion de quatre cents demandeurs d'emploi, organisée en 1999 par le président du conseil général, Pierre Méhaignerie, raconte Raphaël Giffard, président de l'ADMR (Association d'aide à domicile en milieu rural) de Vitré. Lors de cette réunion, un grand nombre de personnes au chômage avaient dit : « Du travail, nous pourrions en trouver mais il nous est parfois difficile de nous organiser pour l'accepter ». En effet, un certain nombre de familles (notamment monoparentales) éprouvent des difficultés à faire garder leurs enfants tôt le matin ou tard le soir et cet état de fait est un obstacle à l'emploi, notamment pour les femmes. D'autant plus que le territoire compte de nombreuses entreprises fonctionnant en 2X8 ou en 3X8. « Un groupe de réflexion réunissant la communauté de communes, les entreprises, le CCAS et l'ADMR s'est alors mis en place et a eu l'idée d'envoyer des personnes à domicile pour résoudre le problème de garde des enfants ».
La maitrise d'ouvrage du dispositif a été confiée à l'ADMR de Vitré, du fait de sa vocation à intervenir auprès des familles, de sa capacité organisationnelle et de sa fonction employeur de personnels.
Ce système de garde, dénommé « Chez vous les p'ti loups », a pour objectif d'être complémentaire des modes de gardes usuels et repose sur trois principes fondateurs : Le respect du rythme de l'enfant (« L'enfant reste à son domicile, il se lève et se couche à des heures normales », précise Raphaël Giffard), la continuité de la prise en charge de l'enfant (apporter une réponse simple et régulière aux horaires de travail atypiques), la mise en place d'un service accessible à tous les revenus (la participation des parents est fonction du quotient familial : une majorité des familles verse une participation entre cinquante centimes d'euro et huit euros par heure).

Trouver le personnel adéquat est la plus grande difficulté

« Les familles qui ont un souci de garde pour leurs enfants viennent nous voir et nous faisons le point avec eux sur leur demande, explique Raphaël Giffard. Notre principale difficulté est alors de recruter du personnel car il n'est pas facile de trouver des personnes acceptant de travailler très tôt le matin ou tard le soir sur de courtes tranches horaires. Pour cela, nous sommes en contact avec l'ANPE qui nous envoie directement des CV et avec les autres ADMR des environs. Pour éviter le coût kilométrique, nous essayons de trouver des personne le plus proche possible du domicile ». Deux types de profils correspondent le plus souvent au poste proposé : soit des jeunes en recherche d'emploi, soit des femmes dont les enfants ont grandi et qui se satisfont d'un travail d'appoint. « Nous privilégions les personnes diplômées d'un CAP petite enfance, mais compte-tenu du faible nombre d'heures proposées (de 25 à 50 heures par mois) nous ne pouvons pas être trop exigeants quant à la formation acquise. Par ailleurs, nous essayons de donner aux jeunes des heures de travail supplémentaires, soit dans d'autres services de l'ADMR, soit dans des halte-garderie ou des écoles ». Une fois la personne recrutée, elle est accompagnée par un bénévole de l'association pour rencontrer la famille, puis signe un contrat qui précise les conditions d'intervention. En octobre 2007, trente-huit familles, soixante-seize enfants et trente-et-un intervenants sont concernés par ces gardes sur des horaires atypiques. Sur les cinquante-huit familles ayant fait appel au service dans l'année, vingt habitent à Vitré, les autres hors de la ville et trente-deux sont des familles monoparentales.

7600 heures de gardes dispensées en 2007

Le coût réel de ce service s'élève à 20 euros de l'heure. Il représente un budget de 149 400 euros en 2007, financé par les familles (23 000 euros), la CAF (28 000 euros), Vitré communauté (10 000 euros), la ville de Vitré (14 000 euros dans le cadre d'un contrat enfant jeunesse avec la CAF qui finance la moitié de cette somme), le conseil général (20 000 euros), la fédération départementale de l'ADMR (4 900 euros) et 49 500 euros de fonds européens (dans le cadre d'un plan pluriannuel concernant les droits de l'enfant et l'égalité des hommes et des femmes dans le travail). « 7000 heures d'intervention étaient prévues en 2007, 7600 heures seront finalement dispensées, commente Raphaël Giffard, contre 5 811 heures en 2006 et 8 100 heures en 2008. Le service est en constante progression. Cela s'est traduit par la création d'un poste administratif à l'ADMR qui permet de gérer le recrutement du personnel, le lien avec les familles, la préparation des dossiers d'intervention et de financement ».
Une enquête téléphonique réalisée auprès des familles bénéficiaires en juin 2005 a démontré une forte satisfaction vis-à-vis de ce nouveau service :
« On part l'esprit tranquille au travail, on sait que nos enfants sont dans de bonnes mains »,
« Sans vous on ne pourrait pas travailler »,
« Nous avons une très bonne relation avec la personne qui vient »,
« Ce service permet un réel équilibre»,
« Cela m'a remis le pied à l'étrier »…
Actuellement, le dispositif est piloté par un comité comprenant une assistante sociale du conseil général d'Ille-et-Vilaine, des représentants du CCAS de Vitré et de l'ADMR, un chargé de mission et un élu de la communauté de communes. Ce comité se réunit cinq à six fois par an pour ajuster le fonctionnement du système.

Maryline Trassard, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contact :
ADMR Multiservices du pays de Vitré
48 boulevard des Jacobins
BP 10327
35503 Vitré cedex
Tel : 02 99 75 03 03
Raphaël Giffard, président de l'ADMR
Mail : admr-vitre@wanadoo.fr

ATELIER 11

Opération "Eté Jeunes" pour les 14-16 ans

Article publié en janvier 2007 sur www.mairieconseils.net .

La communauté de communes Coeur de Gascogne a mis en place des chantiers d'une semaine pour les jeunes, pendant les vacances. Le succès auprès des 14-16 ans et de la population est au rendez-vous. Ces chantiers nécessitent cependant un suivi et une énergie considérables de la part des élus et encadrants bénévoles. Des problèmes de normes administratives et de sécurité persistent.

Initialement mis en place à Auch (Gers) dans le cadre du dispositif national de lutte contre la délinquance "Ville Vie Vacances", des chantiers de quinze jours sont organisés pendant l'été pour les jeunes de la villes d'Auch et des communes rurales alentour. Mais Auch, victime de son succès, décide de ne plus accueillir les jeunes des territoires plus éloignés.
Constatant que ses propres jeunes recherchent toujours cette occupation, la communauté de communes Coeur de Gascogne décide de lancer ses propres chantiers en 2003. "L'objectif de cette action est de donner aux jeunes une activité en répondant à leur demande", précise la vice-présidente, et finalement d'encourager la citoyenneté sur le territoire intercommunal.

Une bourse-loisirs de 60 euros par semaine et par jeune.

Tous les étés, plus d'une centaine de jeunes habitants âgés de 14 à 16 ans participent par groupe de douze pendant une semaine à un chantier qui se déroule à chaque fois dans une commune différente. Ils sont encadrés et travaillent pendant cinq matinées (de 9 heures à 12 heures) à des travaux de nettoyage, peinture, débroussaillage, pour la commune et ses bâtiments publics (école, salle des fêtes, mairie...). Un chantier a même réalisé une fresque sur la différence et l'égalité sous le préau d'une école, à Roquefort, qui sert d'émulation à toute l'opération. Ces jeunes sont indemnisés pour ce travail sous la forme d'une "bourse-loisirs" de 60 euros par semaine et par jeune (versée sur leur compte individuel), et ils disposent de quelques avantages (un tee-shirt de la communauté de communes, des entrées dans une base de loisirs)
Le repas et l'après-midi sont libres. Les jeunes organisent souvent un pique-nique entre eux et de temps en temps des activités leur sont proposées (théâtre...). Durant les deux premières éditions, une fête de clôture a été organisée à la fin de l'été.
L'action se poursuit depuis quatre ans, en juillet et début août, au moment où les jeunes sont le plus présents dans leur famille. Avec une dizaine de chantiers par été (certains chantiers se déroulent en même temps mais dans des communes différentes), près de cent familles sont concernées chaque année : 96 participants en 2003, 102 en 2004.

Les chantiers de jeunes constituent une action intercommunale réellement consensuelle

Cette action est entièrement prise en charge par la communauté de communes. Elle est "très consensuelle" au sein du bureau et chaque élu s'implique dans sa commune lorsqu'un chantier y est prévu.Le coût total de l'action est évalué à 12.000 euros chaque année. L'opération bénéficie d'une aide conséquente et essentielle de la Caisse d'allocations familiales, par un contrat temps libre qui permet chaque année d'en financer 50%. Le conseil général du Gers a apporté, chaque année, une aide de 1.800 euros environ.Les chantiers nécessitent un suivi administratif important : la communauté de communes se charge des inscriptions, de la gestion des bourses-loisirs et du suivi de chaque chantier durant l'été, soit au total environ 30 journées de travail dans l'année.
Les encadrements des chantiers sont mixtes. Pour la partie technique, ce sont les employés communaux et/ou les élus qui s'impliquent personnellement et bénévolement ; ils se mobilisent pour accueillir les jeunes et les recevoir cinq matinées de suite en juillet-août, pour préparer le matériel, la trousse de premiers secours, le goûter. Ils insistent auprès des jeunes sur leur comportement, "de

manière à ce que les jeunes comprennent le rôle de chacun". Pour l'animation, la communauté de communes recrute de jeunes adultes titulaires du Bafa.

Presque toutes les familles du territoire sont concernées

En dépit des importantes actions réalisées par la communauté de communes depuis sa création en 2002, telle la zone artisanale de Jegun, les chantiers de jeunes constituent la première action intercommunale réellement visible. En effet, presque toutes les familles sont concernées, les chantiers se déroulent bien et la communauté de communes est fière de cette action-phare et de son impact sur les petites communes (comme à Antras, qui compte 58 habitants). Les jeunes en redemandent, ils sont motivés par cette action qui se déroule dans la bonne humeur et entre copains, tout en gagnant un peu d'argent. 80% d'entre eux participent aux chantiers et ils réclament des temps de chantiers plus longs et accessibles après 16 ans. Egalement très satisfaits, les parents et les familles réinscrivent leurs enfants. Le travail qu'effectuent ces jeunes adolescents durant l'été est perçu aussi très positivement par la population qui considère qu'ils rendent un véritable service à la collectivité. Leur travail se voit ainsi valorisé, d'autant plus que leurs ouvrages d'embellissement n'auraient jamais été décidés sans ces chantiers.

Les jeunes sont souvent plus efficaces que les élus ne le pensent !

Ces chantiers ne peuvent bien fonctionner qu'à condition d'être bien préparés. Les dix communes concernées sont donc chargées de réunir le matériel, d'organiser le goûter quotidien et de sécuriser la zone de travail. Pour limiter les risques d'accident, les élus anticipent sur les précautions à prendre. Les chantiers tournent de communes en communes, afin d'éviter tout essoufflement des bonnes volontés (pour trouver de nouveaux travaux) et des encadrants qui s'investissent personnellement : les jeunes sont souvent plus rapides et efficaces que les élus ne le pensent !
Quelques difficultés cependant se présentent, liées tout d'abord au "flou administratif" dans lequel se déroule cette opération. Celle-ci est en effet hors normes quant au nombre de jeunes accueillis (assez peu par chantier), à l'indemnisation versée (ils ne sont pas en âge de travailler) et aux activités pratiquées. Prévenues, les administrations ne se prononcent pas sur le projet. Les élus demandent donc aux parents de signer une décharge qui ne les met cependant pas à l'abri d'un accident susceptible de poser des questions de responsabilités, d'autorisation des chantiers...
Par ailleurs, ces chantiers continuent de soulever trois points délicats :
- une gestion administrative assez lourde, notamment pour les inscriptions et le suivi des chantiers, mais qui commence à être facilitée par les inscriptions via le site web, une première étape vers l'e-administration locale peut être !
- l'implication nécessaire des élus, parfois sous-estimée mais qui conditionne l'intérêt des travaux et leur bon déroulement ;
- enfin l'indispensable renouvellement des activités pour conserver l'intérêt des adolescents : il pourrait leur être proposé de rénover un lavoir ou un moulin mais ces travaux plus techniques nécessitent un encadrement spécialisé et des autorisations administratives.

L'encadrement qualifié, une condition indispensable

En 2007, il a été prévu de reconduire les chantiers dans les mêmes conditions d'accueil : environ douze jeunes par chantier, pour constituer des groupes homogènes et équilibrés, avec un encadrement constitué d'un élu et d'un employé communal et d'un jeune animateur diplômé. Au reste, la communauté de commune estime prendre une précaution supplémentaire par l'emploi de cet encadrant car, en cas d'accident, elle peut justifier de l'emploi de personnel qualifié sur chaque chantier.
Les nouvelles règlementations "Jeunesse et Sports" sur les activités à destination des plus de 14 ans pourraient aussi apporter un encadrement juridique à cette action.
Sont aussi en projet quelques activités supplémentaires l'après-midi en liaison avec les autres activités de loisirs déjà en place (sports, camps...).

"Il faut une motivation forte des élus. Cette action ne peut se réaliser qu'avec l'implication des responsables communaux, surtout dans les communes les plus petites qui ne disposent pas de personnel communal pour suivre les jeunes et où les élus organisent directement le chantier. Il faut du temps pour accueillir les jeunes . Pour que les chantiers réussissent, il faut que les encadrants (élus et ou employés communaux) dégagent suffisamment de temps pour préparer et animer les chantiers. La gestion administrative des chantiers nécessite beaucoup d'énergie."

Aline Cherpeau, chargée du centre de ressources au CPIE de Haute-Auvergne pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contacts
Communauté de communes Coeur de Gascogne
Grande Rue - BP1
32360 Jegun
Tel : 05 62 64 54 62 - Fax : 05 62 64 00 47
info@coeurdegascogne.com
Nombre de communes : 17
Nombre d'habitants : 6500
Nom et nombre d'habitants de la commune la plus peuplée : Jegun - 980 hab.
Baylac Michel, Président
Duran Cathie, vice-présidente, responsable de la commission Communication
Le Gal Claire, directrice

ATELIER 12

Une structure d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Article publié en février 2005 sur www.mairieconseils.net

La communauté de communes du Pays de Wissembourg (Bas-Rhin) a acquis un immeuble en centre-bourg pour y installer un service d'accueil de jour. Le centre hospitalier de Wissembourg en assure la gestion et a constitué une équipe soignante spécialisée. Le service peut accueillir simultanément tous les jours dix personnes âgées de plus de 60 ans, dépendantes psychiques ou physiques, vivant à domicile. C'est également un lieu de rencontres, de parole et d'écoute pour les familles "aidantes".

En 2002, une enquête met en évidence la forte proportion de personnes âgées sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg (3.500 personnes de plus de 70 ans sur 17.400 habitants) et l'isolement de ces personnes et de leur famille : plus de 250 personnes n'ont personne à qui parler pendant de longues périodes et certaines familles soignantes ne peuvent plus supporter la charge physique et morale du soutien à leurs parents, notamment lorsqu'ils sont atteints de la maladie d'Alzheimer. La collectivité décide de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes en créant, en partenariat avec le centre hospitalier de Wissembourg, une structure et un service d'accueil de jour. Cette solution permet de mieux encadrer les malades et de soulager les personnes qui les soignent.

Un espace sécurisé, lieu de rencontres, d'écoute et d'accompagnement

La communauté de communes modifie ses statuts pour mettre en oeuvre son projet. Elle souhaite "favoriser l'accueil temporaire de jour des personnes âgées par l'aménagement et l'équipement de structures adaptées". Dès lors, deux appartements au rez-de-chaussée d'un immeuble à Wissembourg sont acquis et aménagés conformément aux directives des maisons de retraite et de l'hôpital. Le lieu représente 224m2 : une salle d'accueil, trois pièces de séjour, une salle de soins, des sanitaires et une cuisine doublée d'une salle à manger climatisée. D'une pièce à l'autre, un circuit tracé au sol et une main courante permettent de circuler. Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont souvent enclines à déambuler et en être empêchées les angoissent. Cet aménagement sécurisé répond à ce problème. Un circuit équipé selon le même principe est aménagé à l'extérieur du centre dans le jardin public proche. La communauté de communes s'est rapprochée du centre hospitalier de Wissembourg qui assure la gestion de l'équipement et détache une équipe soignante sur le site : une infirmière en gériatrie et des aides-soignantes reçoivent les personnes âgées ; une psychologue, une ergothérapeute et une animatrice accompagnent les malades et les familles. Le comité médical et la préfecture ont donné leur accord pour un accueil de dix personnes par jour au sein du centre.

Le service accueille des personnes âgées de plus de 60 ans dépendantes psychiques ou physiques vivant à domicile. Leur admission nécessite une évaluation préalable réalisée par l'hôpital de jour gériatrique du centre hospitalier de Wissembourg. Aux personnes âgées accueillies, on propose des ateliers d'activités centrés sur les gestes de la vie quotidienne (cuisine, lecture, jeux de société, chants) et des ateliers thérapeutiques visant à préserver et à restaurer le niveau d'autonomie psychique et physique (exercices de mémoire, de prévention des chutes mais aussi entretiens individuels et groupes de paroles). Les familles et l'entourage bénéficient d'un espace d'écoute et de parole pour surmonter leur fatigue physique et morale, leur donner un temps de répit et la possibilité de partager l'expérience d'autres familles vivant des situations identiques. Les personnes âgées sont accueillies à la journée selon une fréquence de passage arrêtée par l'hôpital de jour gériatrique en collaboration avec la personne accueillie et sa famille sur la base de périodes d'un mois. Le tarif de la journée est

actuellement de 38 euros par jour, repas compris, il est fixé annuellement par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales et le conseil général. Des aides financières peuvent être attribuées (aide personnalisée à l'autonomie, mutuelles complémentaires maladie). L'organisation et le coût de transport restent à la charge de la personne accueillie et de sa famille.

Des subventions multiples pour un projet qui fait l'unanimité

L'acquisition des surfaces a coûté 230.000 euros et les travaux d'aménagement 192.000 euros. La communauté de communes a bénéficié de subventions du conseil général, de la MSA, de la caisse complémentaire Médicis, de la caisse régionale d'assurance vieillesse et de la Fondation de France. Sa part d'autofinancement s'est élevée à 30% du montant total du projet. L'hôpital de Wissembourg a fourni le mobilier et assure le fonctionnement du service. La communauté de communes assure la responsabilité du propriétaire et met à disposition les locaux au centre hospitalier. Des réunions trimestrielles permettent d'observer comment fonctionne le service et quelles sont les personnes accueillies.
Le service d'accueil de jour a ouvert ses portes en mars 2004. Les personnes accueillies au début étaient surtout des femmes, puis une mixité s'est instaurée. Selon les jours, le service accueille entre six et dix personnes. "Les personnes accueillies et les familles trouvent un réel lieu d'écoute, de rencontre et un temps de répit, remarque Joseph Richter, président de la communauté de communes. L'adhésion au projet est totale, il existe un esprit de famille exemplaire au sein du service d'accueil de jour et il y a un véritable souhait d'améliorer le sort des malades et des aidants."

Le succès de ce projet ouvre d'autres perspectives

La communauté de communes est prête à poursuivre l'opération dès que le besoin s'en fera sentir et elle envisage d'acquérir un second lieu sur une commune à 8 km de Wissembourg pour 2006. Cette opération n'est pas isolée, elle s'inscrit dans une véritable politique de services aux personnes âgées : guichet unique pour le conseil et la formation des aides à domicile, et, dans le même immeuble, un autre appartement acquis et aménagé par la communauté de communes et mis à disposition du conseil général pour l'ouverture d'un "espace d'accueil pour les seniors" (Espas). La communauté de communes a également acquis un fauteuil de dentiste afin que des stomatologues viennent sur place faire les prothèses des personnes âgées en maison de retraite, elle a acquis deux camionnettes réfrigérées pour livrer les repas à domicile. Les véhicules sont utilisés par l'association chargée du portage, qui gère aujourd'hui plus de 16.000 repas par an. Les élus prévoient d'ici peu d'organiser le transport en taxi des personnes âgées chez le médecin au prix des transports en commun.

Le conseil des élus

"Il convient de ne pas se lancer tête baissée dans ce type de projet. La gestion d'un tel service doit être assuré par une structure professionnelle comme le centre hospitalier dans notre cas. L'adhésion au projet de tous est primordiale. Sur notre territoire, l'enquête et la presse ont permis de sensibiliser le plus grand nombre et de recueillir l'assentiment de la population, les médecins généralistes ont été d'important relais auprès des malades et de leur famille. Enfin, le bureau communautaire dans son ensemble a soutenu le projet."

Valérie Bourgoin, chef de projet au centre permanent d'initiatives pour l'environnement Bresse du Jura pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contact
Communauté de communes du Pays de Wissembourg
4 quai du 24-Novembre - 67160 Wissembourg
Tel : 03 88 05 35 50 - Fax : 03 88 05 35 53

contact@cc-pays-wissembourg.fr
12 communes, 17400 habitants
Président : **Joseph Richter**

ATELIER 13

Une épicerie sociale en Pays Mellois

Article publié en mars 2007 sur www.mairieconseils.net

Sur le territoire du Pays Mellois dans les Deux-Sèvres, une association a mis en place un réseau d'épiceries sociales qui, sur prescription de travailleurs sociaux, donne accès à l'achat de nourriture à bas prix. Cette association propose également un accompagnement à travers des ateliers socio-éducatifs.

Dans le Pays Mellois (84 communes et 42.000 habitants), l'association Le Relais, créée en 2001, a mis en place un réseau d'épiceries sociales qui permet l'achat de produits, fournis principalement par la Banque alimentaire, vendus à 10% de leur valeur. "Le pays est un territoire très rural. De nombreuses personnes sont socialement fragiles, avec comme handicap, l'éloignement, lourd de conséquences en termes d'isolement, raconte Claudette Grelier, présidente de l'association, maire de Sompt, vice-présidente de la communauté de communes du canton de Melle et élue chargée des services au syndicat mixte du Pays Mellois. Pour mettre en place ce réseau d'épiceries sociales, une réflexion a été menée pendant trois ans entre les élus, les assistantes sociales, les services sociaux, le conseil général et des bénévoles bénéficiaires des aides alimentaires existantes. Ces derniers ont beaucoup apporté pour que le projet aboutisse. Ils ont apporté leur vécu, témoigné de leurs difficultés à faire la démarche de demande d'aide auprès des services sociaux et de leur mal-être à se sentir assistés (à cause du don systématique sans possibilité de choix de denrées...). C'est pourquoi nous leur demandons une participation financière pour l'achat des produits car cela leur permet de garder un statut de consommateur et leur dignité. Notre volonté était en outre de proposer un accompagnement dans une démarche de réinsertion. Ces personnes sont partie prenante de l'association et notamment dans le conseil d'administration dans le collège des bénévoles/usagers. Les autres collèges réunissent les élus et les structures partenaires (conseil général, Etat, MSA, CAF, CPAM...)."

922 personnes sont venues à l'épicerie sociale en 2006

Une conseillère en économie sociale et familiale a été embauchée pour animer l'association dont l'activité a démarré en 2002 dans un local de 200 m2 loué à un propriétaire privé, à Melle. Il est utilisé pour stocker et distribuer la nourriture et organiser les divers ateliers proposés aux bénéficiaires. Par ailleurs, un point de distribution a été créé dans chaque chef-lieu de canton du Pays Mellois, ouvert une demi-journée tous les quinze jours. "362 familles, soit 922 personnes, ont utilisé les services de l'épicerie sociale en 2006, raconte Aurélie Dupuis, animatrice de l'association. La fréquentation augmente d'année en année. Les familles y ont accès sur prescription des travailleurs sociaux. La distribution des produits est fonction de la composition de la famille. Le point de vente central se présente comme un mini-magasin. Nous faisons en sorte que l'accueil y soit le plus agréable possible, autour d'un café, dans le respect de la personne et dans des conditions favorables au dialogue. Mais notre vocation première n'est pas la distribution, qui reste une manière d'amener les gens vers des activités pour favoriser leur (ré)insertion sociale et de leur proposer un accompagnement." En effet, les "prescripteurs" conduisent une évaluation sociale des personnes. En échange de l'accès à l'épicerie sociale, celle-ci doit s'inscrire dans un projet d'insertion individualisé. L'association propose des animations socio-éducatives liées au quotidien : ateliers cuisine, informatique, budget, santé/hygiène, bricolage, réunions d'information à la demande, visites culturelles, de la radio locale par exemple. "Nous menons un important travail de communication pour présenter ces animations. Les premiers pas pour venir s'inscrire à un atelier, dans un groupe, sont assez difficiles. Mais en 2006, 146 personnes y ont participé. Les animations ne sont pas réservées aux bénéficiaires de l'épicerie sociale car nous voulons éviter une ghettoïsation du lieu et, au contraire, ouvrir un maximum sur l'extérieur. Concernant la typologie du public utilisateur des services de l'épicerie sociale, 37% des

familles perçoivent le RMI ; viennent également de plus en plus de jeunes, des parents et des salariés qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. En termes de perspectives, l'association souhaiterait poursuivre ses actions sur l'hygiène, ainsi que son programme de formation des bénévoles (qui sont pour une grande partie bénéficiaires). Elle envisage aussi de monter un projet autour de l'aide individuelle à la gestion du budget des personnes en difficultés financières du Pays Mellois."

Une action uniformisée sur le territoire

Le fonctionnement de l'épicerie sociale est financé pour moitié par les communautés de communes du pays (à hauteur de 40.000 euros), par l'Etat, le conseil général des Deux-Sèvres et par les revenus de la vente des produits fournis. Les investissements (chambre froide, remorque isotherme...) ont été financés dans le cadre d'un contrat de territoire du pays avec le conseil régional, avec des financements européens (Leader +). Plusieurs fondations ont aussi été sollicitées (Caisse d'épargne, Macif, Camif...) pour l'achat du camion.

"Notre objectif était d'uniformiser une action sur tout le territoire, commente Claudette Grelier. La difficulté pour la mise en place du réseau d'épicerie sociale était de deux ordres. Il fallait convaincre certains élus qu'il y avait, en effet, sur le territoire, des personnes à aider, et qu'un dispositif tel que l'épicerie sociale était nécessaire pour les sortir de leur isolement. Il fallait par ailleurs montrer que l'on pouvait travailler autrement avec les personnes en difficulté qu'avec une approche uniquement caritative."

Maryline Trassard, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contacts
Association Le Relais, épicerie sociale du pays Mellois
Le Relais - Chemin de la Reine
79500 Melle
Tel : 05 49 27 66 81 ou 06 77 70 97 69
Grelier Claudette, Présidente, maire de Sompt, vice-présidente de la communauté de communes du canton de Melle et élue chargée des services au syndicat mixte du Pays Mellois
Dupuis Aurélie, animatrice
epiceriesocialedupaysmellois@wanadoo.fr

ATELIER 14

Le pôle médico-social de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel expérimente un mode de travail collectif

Article publié en septembre 2007 sur www.mairieconseils.net

La communauté de communes de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel (55) a créé en 2005 un pôle médico-social qui accueille plusieurs professionnels de la santé dans des locaux adaptés. L'occasion pour ces professionnels d'inventer un nouveau mode de travail en commun répondant aux besoins d'un territoire rural.

Le départ à la retraite d'un médecin de la communauté de communes de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel (Meuse, 11 communes, 3.500 habitants) a été le point de départ d'une réflexion des élus et des professionnels sur l'organisation des services de santé sur le territoire. Cette réflexion a abouti à la création d'un pôle médico-social qui a ouvert en septembre 2005. L'infrastructure a nécessité un budget d'investissements de 500.000 euros subventionnés à 80% par l'Etat (dotation de développement rural), par des fonds européens et par le conseil régional de Lorraine. Le solde a été financé par un prêt réalisé par la communauté et dont les annuités sont couvertes par le loyer dont s'acquittent collectivement les professionnels de la santé. Ces derniers se sont organisés en société civile de moyens (SCM) dont la communauté est l'interlocutrice.

"Nous avons dû surmonter quelques difficultés liées aux différences de statuts entre professions médicale et paramédicale", observe Martine Peressotti, directrice de la communauté de communes. En effet, le pôle médico-social accueille deux médecins généralistes, une dentiste, une pédicure podologue, une diététicienne, une psychologue, une orthophoniste et trois secrétaires. Un local est mis à disposition de l'assistance sociale du conseil général, de la sage-femme de la PMI (protection maternelle et infantile) de secteur et de l'ADMR (association d'aide à domicile en milieu rural). Outre les cabinets de consultation, la structure comprend également une salle de réunion et deux studios, à l'étage, permettant de recevoir les remplaçants des professionnels et des stagiaires. "Cette structure a attiré de jeunes praticiens, remarque Martine Peressotti. Nous recevons encore des demandes bien que les locaux soient désormais complets."

Pluridisciplinarité et collaboration "horizontale"

"Pour moi, ce pôle médico-social, c'est essentiellement un état d'esprit dont l'axe principal est la pluridisciplinarité, explique Philippe Favier, médecin, promoteur et chargé de communication du projet. Nous expérimentons une nouvelle façon de collaborer : il s'agit de rompre avec une organisation verticale (avec le médecin au sommet) pour voir ce que chacun peut apporter sur un terrain horizontal. Ce nouveau type de rapport ne va pas de soi car les professions libérales sont par nature individualistes." Cette collaboration entre les différents professionnels se traduit par des échanges plus ou moins formels. Ils se rencontrent par exemple régulièrement dans la salle de réunion pour parler des patients ou des pathologies auxquelles ils sont confrontés. Par ailleurs, les professions paramédicales sont intégrées aux formations médicales continues qui sont programmées. Le secrétariat commun permet de proposer des rendez-vous groupés aux patients. Enfin, grâce à la présence dans les locaux de l'ADMR, l'aide à domicile est mobilisable en moins de 48 heures. Le pôle médico-social de Vigneulles est également inclus dans des réseaux médicaux plus larges. Il est en contact, par exemple, avec l'hôpital de Verdun qui se situe à 35 km et plusieurs de ses membres appartiennent au réseau Diabète du département.

"La gestion du pôle Santé demande une implication forte"

"Nous travaillons également en étroite collaboration avec les médecins des trois cantons alentours, car nous sommes dans une situation fragile du point de vue de la continuité des soins et des gardes", souligne Philippe Favier. Sur ces trois cantons, la densité médicale est de 0,8 médecin pour mille habitants (contre 1,15 de moyenne en France) et sur les quinze médecins exerçant sur les trois cantons, dix sont proches de la retraite. "Cette situation pèse lourd sur nos épaules. L'existence d'un lieu collectif est un bon point de départ. Ce genre de structure peut être attractif pour de jeunes médecins qui craignent de rencontrer le vide en s'installant en milieu rural." Ainsi, pour inciter de jeunes professionnels à venir s'installer dans le département, le pôle Santé a accueilli le 22 septembre 2007 une journée découverte à destination des étudiants de la faculté de médecine de Nancy.

"La façon de travailler autrement dans une structure collective reste à inventer, estime Philippe Favier. Sachant par exemple que nous avons terminé nos trente-cinq heures le mercredi matin, nous pourrions réfléchir à des modes de rémunération différents. La gestion de ce lieu collectif nous demande une implication forte car nous ne bénéficions d'aucune aide ni subvention pour son fonctionnement. Il faudrait que les collectivités se préoccupent davantage de la pérennité de ces structures qui ne sont pas coûteuses par rapport aux services qu'elles rendent, dans un contexte qui par ailleurs se dégrade."

Cette structure est spécifique à la configuration du secteur, précise Sylvain Denoyelle, président de la communauté des communes. Elle est évolutive et nécessite une nouvelle approche de tous les acteurs y compris l'assurance maladie pour une autre gestion de la santé.

Maryline Trassard, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contacts
Communauté de communes de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel
24 rue Raymond Poincaré
55210 Vigneulles-Lès-Hattonchâtel
Tel : 03 29 90 00 60
Sylvain Denoyelle, président de la communauté des communes
codecom.vigneulles@wanadoo.fr
Favier Philippe Médecin
dr.favier.polesante@wanadoo.fr

ATELIER 15

Une société coopérative d'intérêt collectif pour développer de nouveaux types de services

Article publié en mai 2006 sur www.mairieconseils.net

En créant une société coopérative d'intérêt collectif ou Scic (1), le comité de bassin d'emploi et la communauté de communes du Seignanx (Landes) ont doté le territoire d'un outil permettant de lancer des projets de développement économique et social. Les cinq premiers projets testés sont le portage de repas, le taxi social, le prêt de véhicule, des concerts et des randonnées ont tous démontré leur pertinence. Leur pérennisation est aujourd'hui en bonne voie pour certains et aboutie pour d'autres, dans les secteurs marchand et non-marchand.

Territoire périurbain en limite de Bayonne, la communauté de communes du Seignanx fait figure de pionnière dans l'économie sociale et solidaire. Elle dispose en effet d'une Scic, bientôt deux... Encore atypique dans le paysage économique, cette structure juridique s'est avérée idéale pour donner consistance à la dynamique de développement voulue par les élus et portée par le comité de bassin d'emploi ou CBE (2) du Seignanx.

Lier l'économique et le social

"Nous recherchions un moyen de répondre à des besoins (services à la personne, aménagement du territoir), en faisant en sorte que ce soient des jeunes qui développent ces services. Nous avions besoin d'une structure juridique pour accompagner ces porteurs de projets. Le statut de la Scic collait parfaitement à ces objectifs, explique Pierrette Fontenas, présidente de la communauté (3). "L'agrément Scic autorise des collectivités publiques (et leurs groupements) à entrer dans le capital d'une société commerciale hybride entre privé et public, précise Stéphane Montuzet, directeur du CBE. La Scic dite Landes (Lancement d'activités nouvelles pour le développement d'une économie sociale et solidaire sur le Seignanx) a été agréée le 5 février 2003 par le préfet des Landes au titre de son utilité sociale. Elle est constituée de quatre collèges : collectivité (la communauté), salariés (les porteurs de projet), usagers (les acteurs locaux : CBE, Boutique de gestion, foyer de jeunes travailleurs, association culturelle) et entreprises (deux coopératives et un village de vacances). Un capital de 15.600 euros a été réuni ; la part sociale étant de 100 euros. Soit 30% par les entreprises, 20% par la communauté (31 parts) et les 50% restant par les autres acteurs. Les votes s'organisent indépendamment des parts détenues, soit 35% pour les salariés, 35% pour les usagers, 20% pour les collectivités et 10% pour les entreprises.

De nouveaux services d'utilité sociale testés...

La Scic a démarré sur le développement de cinq activités : le portage de repas à domicile, le taxi social-aide à la mobilité, le prêt de véhicules, les itinéraires de découvertes de l'environnement local et les manifestations culturelles pour les jeunes.

Les trois premiers projets ont été le fruit de la réflexion des acteurs locaux sur les besoins de services nouveaux à créer pour améliorer le mieux vivre des habitants. "On a donc cherché des jeunes voulant s'investir pour porter ces projets, précise Stéphane Montuzet. Les deux autres ont été proposés directement par des jeunes, trouvant là l'opportunité de les tester. "Notre premier objectif étant bien celui-là. Offrir la capacité à des jeunes de tester des services non existants, ayant une utilité sociale, en leur donnant les moyens et le temps de vérifier leur viabilité et ensuite de définir les modalités finales de portage?, reprend Pierrette Fontenas. "Par exemple, pour le taxi social, nous savions que ce service ne serait jamais rentable, car les tarifs sont adaptés aux ressources des personnes et il s'agit d'un

service qui va au-delà du simple transport en proposant un accompagnement social. En revanche, nous étions incapables d'identifier la hauteur du besoin en quantité sur le canton, explique la présidente de la communauté de communes.

La jeune femme qui a développé ce service occupe aujourd'hui un temps plein (35 heures). Soixante-dix personnes âgées sont inscrites et une trentaine font appel à ce service régulièrement. Il a trouvé sa clientèle mais serait difficile à équilibrer sur le secteur privé. Il devrait être repris par le centre intercommunal d'action sociale (Cias) en cours de création par la communauté de communes. Le poste de la jeune femme sera alors transféré au Cias. Comme tous les autres porteurs de projet, elle est salariée de la Scic (statut emploi jeune). "Favoriser l'insertion professionnelle de jeunes créateurs était bien le pendant de notre projet?, souligne Pierrette Fontenas. En contrepartie de leur engagement, les élus ont posé une condition : les salariés prennent une part sociale de la Scic. "Ils sont ainsi pleinement acteurs du développement du territoire, ajoute-t-elle.

... et aujourd'hui, pérennisés

Leur insertion, tout comme l'émergence de nouveaux services sont aujourd'hui réalisés ou sur le point de l'être :
- le service de portage de repas va être pérennisé dans le cadre d'une nouvelle Scic déjà créée (restaurant interentreprises d'insertion sur la zone industrielle, avec un objectif social) ;
- le service de prêt de véhicule va être intégré dans une plateforme mobilité portée par le CBE dont le statut reste à définir (associatif ou Scic) ;
- l'activité de randonnées est aujourd'hui privée et autonome ;
- l'activité culturelle a été reprise par une association existante dont le jeune est devenu le directeur.

Grâce au statut emploi jeune (salaire pris en charge à 80% par l'Etat et 10% par le département), à la mutualisation des moyens et aux économies d'échelle, ces activités ont pu prendre leur essor, ce qui aurait été impossible sans subvention sous un mode de gestion différent. Elles ont engendré des produits servant au financement de la Scic qui conserve un bon équilibre financier (chiffre d'affaires de 35.000 euros pour près de 25.000 euros de charges). A l'avenir, compte tenu de la fin des emplois jeunes, la Scic, qui n'a pas accès aux emplois aidés du secteur non marchand, mise sur les contrats d'accompagnement aux projets d'entreprises (Cape) créés par la loi Dutreil. Elle pourra ainsi épauler de nouveaux jeunes et oser de nouvelles initiatives...

(1) La Scic est une SA ou SARL à capital variable régie par les dispositions de la loi modifiée 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et par les dispositions du code de commerce. Elle a pour objet la production et la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale.
(2) Le CBE réunit dans quatre collèges à part égale : collectivités (communauté de communes de Seignanx), entreprises, syndicats de salariés et autres acteurs locaux (organismes de formation, d'emploi, etc.).
(3) Délibération du conseil communautaire du 29 août 2002.

Emmanuelle Stroesser, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contacts
Communauté de communes du Seignanx
Clairbois - 40390 Saint-Martin-de-Seignanx
Tel : 05 59 56 61 61 - Fax : 05 59 56 61 60
communaute.seignanx@cc-seignanx.fr
Nombre de communes : 8
Nombre d'habitants : 22000
Fontenas Pierrette, Président de la communauté de communes
Comité de bassin d'emploi
Centre municipal Albert-Castets - 40220 Tarnos Tarnos
Montuzet Stéphane, Directeur du comité de bassin d'emploi

ATELIER 16

La communauté de communes des Hautes-Corbières organise les services publics de proximité avec sa population

Article publié en juin 2006 sur www.mairieconseils.net

La communauté de communes des Hautes-Corbières réussit à mettre en place, avec l'aide de La Poste et une participation importante de toute la population, des points d'accueil, les Pom's, véritables lieux multiservices dans sept villages sur dix-sept. Les explications d'Hervé Baro, conseiller général.

Le contexte géographique est important, car il est à la base du projet. Le canton de Mouthoumet, dans le département de l'Aude, est un territoire rural isolé de 1.300 habitants répartis sur 17 communes de moyenne montagne, aux routes difficiles à fréquenter, surtout l'hiver. Le territoire est éloigné de plus d'une heure des villes les plus proches et les villages les plus éloignés les uns des autres sont à trois quarts d'heure de route. Aucun transport en commun ne passe par là. Les personnes âgées, nombreuses ici comme ailleurs, ont des conditions de vie particulièrement difficiles.

Sept Pom's dans sept villages

L'association de développement des Hautes-Corbières (Adhco) a vingt ans et les Pom's (points multiservices) sont nés en 1995. Plus de 200 habitants ont participé, avec les élus, à ce projet de développement. C'est à partir de cette concertation qu'ont été déterminés les besoins précis auxquels il fallait tenter de répondre. A l'époque, le service public de proximité se limitait, en dehors des mairies, à six agences postales, d'ailleurs menacées. Et les communes les plus petites n'ouvrent leur mairie qu'une ou deux demi-journées par semaine, tandis que le Pom's est ouvert une demi-journée cinq jours par semaine. Pour la population locale, cela change tout ! Les Pom's sont donc des agences postales enrichies de différents autres services, de la photocopieuse et du minitel à la bibliothèque, en passant par les services postaux de base, la téléphonie, internet, et depuis peu, un service de transport à la demande. L'Adhco est également un centre social, labellisé depuis fin 2004 "Point Info Famille" et elle travaille avec la caisse d'allocations familiales et l'ANPE pour leur prochaine présence dans les Pom's. Sept Pom's fonctionnent en 2006, chacun avec un agent d'accueil : trois anciens agents postaux et les autres embauchés dans le cadre du dispositif Nouveaux services Emplois jeunes, pour lesquels un problème de financement va se poser.

La population s'organise et ne compte guère que sur elle-même

Mais Hervé Baro, conseiller général et président de l'association, a l'habitude d'aller chercher hors du territoire les moyens nécessaires à son désenclavement. "Dans chaque Pom's, raconte-t-il, nous avons réussi à installer l'ordinateur de La Poste et un autre, payant, à disposition du public. Mais il était en bas débit. Nous avons dû aller chercher un financement à Bruxelles pour installer une antenne satellite nous donnant accès au haut débit ! Et notre prochaine bataille sera l'extension de ce haut débit à tous, en attendant la téléphonie mobile !" La participation permanente de la population a été capitale : si les maires des communes membres de la communauté constituent le comité de pilotage du dispositif, le conseil d'administration de l'association est composé pour moitié d'élus et pour moitié d'usagers. "Maintenant, poursuit le conseiller général, nous voudrions créer des comités d'usagers des Pom's, pour être plus précis encore sur l'évaluation et l'amélioration du service rendu. Juste un chiffre pour conclure : il y avait 1.200 habitants sur le canton à la création de l'Adhco, ils sont 1.300 aujourd'hui, ce qui fait une augmentation de 12%, soit 140 habitants. Pour nous, cela représente un gros village, c'est très important. Les Pom's seuls ne sont pas responsables de cette revitalisation, mais ils y contribuent fortement, c'est évident."

Jean Luc Varin, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contacts
Association de développement des Hautes-Corbières (Adhco) - Pom's
23 rue de la Gare - 11330 Mouthoumet
Tel : 04 68 70 18 50
Christian CASTIES, maire et vice-président de l'ADHCo, chargé des POM'S
Jérôme HERVOUET, Agent de développement
adhco.assoc@wanadoo.fr

Communauté de communes des Hautes Corbières
Route de Narbonne - 11350 Tuchan
Tel : 04 68 45 47 06 - Fax : 04 68 45 00 20
cdc@HautesCorbières.com
Nombre de communes : 9 Nombre d'habitants : 1881
Hervé BARO, vice président de la communauté de communes et conseiller général.

ATELIER 17

Transport à la demande et location de mobylettes dans le pays de Bièvre-Valloire

Article publié en février 2007 sur www.mairieconseils.net

Dans le pays de Bièvre-Valloire (38), l'association "Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité", née de la mobilisation de travailleurs sociaux et d'élus locaux, offre des solutions de déplacement aux personnes en recherche d'emploi.

L'association "Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité" propose des possibilités de transport, lorsque les acteurs sociaux du pays en font la demande, pour les personnes en parcours d'insertion ou en recherche d'emploi, handicapées dans leurs démarches par le manque de moyen de transport. Le pays s'étend sur 500 km2, regroupe cinq communautés de communes, soixante-dix communes et 65.000 habitants. L'association a été créée en 2002 par les élus locaux et les travailleurs sociaux fortement mobilisés sur la question depuis 1995 (mission locale, assistantes sociales, commissions locales d'insertion, animateurs locaux d'insertion, maison de la promotion sociale, associations intermédiaires...). Les travailleurs sociaux se sont regroupés au sein d'un comité de pilotage, dénommé "action transports", pour tenter de résoudre ce problème. Ils ont tout d'abord créé une centrale d'information, accessible par téléphone, informant sur tous les services de transports disponibles dans le département de l'Isère. La mission locale a ensuite acquis dix-sept mobylettes destinées aux moins de 26 ans, financées par le conseil régional, dont la gestion a été confiée à "action transports". En 1997, un minibus d'occasion a été acquis par le comité, (financement de la Fondation de la Caisse d'épargne) pour permettre les déplacements à la demande. Les mobylettes comme le minibus sont accessibles aux personnes en recherche d'emploi sur prescription d'un travailleur social. En 2000, dix vélos financés par la commission locale d'insertion ont été mis en location. Cette même année, la structure a obtenu un budget pour acquérir vingt nouvelles mobylettes et un minibus neuf, financés dans le cadre du contrat de développement du pays Bièvre-Valloire.

Jusqu'à 6.000 jours de location de mobylette par an

En 2002, les élus ont souhaité pérenniser le service et ont encouragé la création de l'association "Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité". Aujourd'hui, outre la centrale d'information ouverte à tout public, elle dispose de dix vélos, quarante-cinq mobylettes et un minibus, toujours disponibles sur prescription d'un référent social. L'association fonctionne avec une secrétaire, deux chauffeurs à temps partiel et un coordinateur à temps plein. Son budget de fonctionnement (120.000 euros) est financé à 90% :
- 32% du conseil régional dans le cadre d'une aide à la mobilité du public de moins de 26 ans ;
- 17% de la direction des transports du conseil général ;
- 9% de l'Etat qui finance un poste de chauffeur en contrat aidé ;
- 15% de la commission locale d'insertion ;
- 15% des quatre communautés de communes réunies au sein du syndicat mixte du pays ;
- 2% par la dernière communauté de communes du territoire.
- Les 10% restant sont financés par les usagers.

L'association a établi une grille de tarifs de location des vélos et mobylettes (au jour, à la semaine ou au mois) en fonction des ressources des utilisateurs : par exemple : 7,80 euros pour une semaine de location de mobylette pour une personne ayant des revenus inférieurs à 460 euros par mois, 15 euros pour des revenus de 460 à 760 euros et 31 euros pour des revenus supérieurs à 760 euros. En 2006, l'association a effectué 4.700 prises en charge pour le transport à la demande. Les locations de cyclomoteurs varient selon les années de 4.500 à 6.000 jours de location.

Un observatoire de la mobilité sur le territoire

"Lorsque nous avons commencé à mettre en place ces services, nous avons pris contact avec les transporteurs locaux pour leur expliquer que nous nous adressions à un public qui n'est pas utilisateur de leurs services et que nous agissions donc en complémentarité, explique Fabien Avignon, coordonnateur du "Tacot". Pour mieux faire passer ce message, nous les avons associé au projet : un représentant du syndicat des taxis du Nord-Isère fait partie du bureau. Aujourd'hui, nous sommes "victimes" de notre succès : grâce à ce service, les structures d'insertion ont pu mettre en place plus de chantiers. Nous arrivons à saturation pour répondre aux besoins. Notre parc de cyclomoteurs est totalement utilisé pendant la période des travaux saisonniers, de mai à octobre. Au démarrage, certains élus n'étaient pas conscients des difficultés de mobilité des personnes et de leurs conséquences. Ils considèrent maintenant que nous rendons un service qu'il faut maintenir et développer. D'ailleurs sur huit membres du bureau, cinq sont des élus locaux."

Aujourd'hui, outre les services qu'elle rend, l'association joue le rôle d'observatoire de la mobilité sur le territoire. Elle fait partie de la commission Transports du syndicat mixte du pays de Bièvre-Valloire, d'un groupe de travail au conseil général. Elle est également sollicitée sur ces questions au niveau régional. Elle souhaiterait organiser un service de transport vers les bourgs centres les jours de marché afin que les personnes en perte d'autonomie puissent accéder aux commerces et aux services.

Maryline Trassard, pour la rubrique Expériences du site www.mairieconseils.net

Contacts
Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité
Espace social Marguerite d'Alban- 14 rue du Pont-Neuf
38980 Viriville
Tel : 04 74 54 12 12
letacotbvm@wanadoo.fr
Philippe Mignot, président
Fabien Avignon , coordonnateur